

République Islamique de la Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice



Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique (MAJESSC)

Direction Générale des Sports

TERMES DE REFERENCE DES ETUDES SUR LA MISE EN PLACE D'UNE ACADEMIE NATIONALE DES SPORTS EN MAURITANIE

Les présents termes de référence sont définis par le Ministère d'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique aux fins de recruter un bureau d'Etudes (ou une équipe de consultants), spécialisé en formulation de politiques publiques de jeunesse et des sports pour l'élaboration d'un projet d'une Académie Nationale du Sport.

Ils décrivent (I) le contexte et la justification de la mission, (II) Pourquoi une Académie du Sport ? (III) les Composantes de l'Académie, (IV) les Objectifs et Résultats attendus, (V) l'Expertise Requise, (VI) les Livrables, (VII) le budget et la rémunération, (VIII) le Dossier de Soumission et (IX) le Financement.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur des sports, longtemps délaissé, constitue une préoccupation constante des pouvoirs publics. Pour rattraper le retard important enregistré par notre pays en matière de développement du sport, l'Etat a déployé de gros efforts à travers plusieurs politiques dont les plus récentes ont été adoptées en 2004, puis en 2011 et en 2015 : construction d'infrastructures sportives couvrant toutes nos wilayas

célébration, chaque année de la Journée nationale du sport, érection du Centre national de formation des cadres de la jeunesse en institut supérieur, institution d'un Fonds constitué par le prélèvement de 1% des recettes des douanières (CAS), publication sur le plan normatif d'une loi n° 2016-029 du 29 juillet 2016, modifié en 2021, sur le développement de l'éducation physique et des sports. Cette loi précise que le développement de l'éducation physique et des sports incombe à l'Etat qui s'appuie sur le Mouvement sportif national avec « le concours des collectivités locales, des corps constitués et des entreprises nationales ».

Elle précise aussi dans son Chapitre VIII que l'Etat peut mettre en place des Structures de support dont les missions sont listées dans l'Article 38 de cette Loi. Des efforts importants restent cependant à réaliser et notre jeunesse qui selon le RGPH 2013, représente 70 % des Mauritaniens, n'est pas à l'abri de certaines menaces dont la pauvreté, le chômage, l'épidémie du VIH/Sida, la radicalisation violente, l'exploitation abusive, l'analphabétisme, la pandémie de la covid-19, etc. C'est pourquoi, le Président de la République, Son Excellence Monsieur **Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani**, convaincu de la nécessité de mobiliser le génie des jeunes pour développer notre pays, s'est engagé dans son programme électoral « **Mon Ambition pour la Patrie** » à :

- 1- Investir dans les infrastructures sportives ;
- 2- Equiper progressivement les capitales régionales et départementales en infrastructures sportives ;
- 3- Développer le sport scolaire et universitaire
- 4- Soutenir les centres, académies et clubs sportifs pour les aider à se développer
- 5- Développer les différentes disciplines sportives
- 6- Encouragement le partenariat Public – Privé pour financer et promouvoir les initiatives sportives

Dès son accession à la magistrature suprême, il a érigé le ministère en charge des sports en ministère de souveraineté mettant à exécution son engagement de faire de ce mandat un mandat consacré à la jeunesse.

S'inscrivant dans la priorité présidentielle le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique, à travers son approche intégrée notamment le point 5 «**développement personnel et inclusion social**», a décidé de lancer, une consultation pour la mise en place d'une Académie Nationale du Sport qui permettra entre autre une ébauche pour les jeunes talents de trouver une structure dans laquelle ils pourront développer leurs talents mais aussi elle va constituer un pôle pour une absorption d'un nombre important de jeunes chômeurs.

II.POURQUOI UNE ACADEMIE NATIONALE DU SPORT ?

Dans le domaine de l'Education, le sport est devenu sans conteste un puissant moyen d'éducation aux valeurs d'équité, de solidarité, d'inclusion, de valorisation de l'effort, de persévérance, de confiance en soi.

En outre, la pratique du sport améliore les résultats scolaires, contribue à corriger les déficiences liées à l'écriture, la lecture et la latéralité, développe l'adresse, l'équilibre et l'autonomie dans les déplacements.

Dans le domaine du social, le sport est un moteur pour la cohésion sociale, le rapprochement des populations. Il est aussi un moyen de transmettre des attitudes comme la discipline, le dépassement de soi afin de permettre à l'individu de s'insérer convenablement dans la société. Il permet de développer des compétences comme la coopération, l'entraide, la communication, le respect des règles, le respect d'autrui, et la tolérance. Il est source de convivialité et de plaisir, favorise la promotion du genre et la préservation du patrimoine culturel.

Dans le domaine de la santé, la fonction hygiénique du sport est reconnue depuis l'antiquité. Le sport protège contre certaines déformations de la colonne vertébrale (lordose, cyphose, scoliose) et permet de lutter contre le stress, les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'obésité, la sédentarité. Il décourage le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie.

En somme, le sport est un moyen de prévention et d'investissement en santé publique. Il permet une réduction des dépenses de santé.

Dans le domaine de l'Economie, le sport entraîne des gains de productivité par l'amélioration du capital de santé et donc par la réduction de l'absentéisme, crée des emplois et la richesse, génère des revenus importants. Il joue un rôle important dans le développement local par la création d'infrastructures. Il a un impact dans le bâtiment et les travaux publics. Il constitue un support publicitaire parmi les plus usités et a une bonne audience à la télévision. Il est aussi un moyen d'insertion pour les jeunes analphabètes par le biais des métiers du sport.

L'expérience a prouvé que l'organisation de grands événements sportifs permet de réduire considérablement le temps de réalisation de grands projets de développement (infrastructures, transport, santé, communications tourisme, énergie, environnement, etc.)

Dans le domaine de la Culture de la Paix, le sport est un cadre d'apprentissage des valeurs de paix et de démocratie, de rapprochement des peuples du Monde. Il est aussi un instrument de consolidation de la paix (trêve olympique, rencontres USA/Chine, etc.). Il ne peut être séparé de l'action diplomatique et est un outil de rayonnement international.

Dans le domaine sportif, l'organisation régulière des compétitions sportives, Tournois Scolaires, Universitaires et des Quartiers, a vu l'éclosion de plusieurs talents aussi bien par les athlètes, les encadrateurs mais aussi parmi tous ceux qui tournent autour de ces activités et particulièrement dans la couverture médiatique des rencontres (Reporters, Photographes ou Journalistes en Herbe). Les grands événements sportifs accueillis par le pays sont aussi une vitrine pour l'excellence et le génie créateur du Peuple Mauritanien.

III. LES COMPOSANTES DE L'ACADEMIE NATIONALE DU SPORT

Le projet de l'Académie doit s'articuler autour des composantes principales :

Composante 1 : Construction et Développement d'infrastructures

Volet 1 : Construction d'infrastructures sportives répondant aux normes internationales

Volet 2 : Construction d'Infrastructures d'Accueil, d'Hébergement et Restauration

Volet 3 : Construction d'infrastructures scolaires

Volet 4 : Construction d'infrastructures de santé

Volet 5 : Construction d'infrastructures de cultes

Composante 2 : Mise en place de programmes sportifs et socio-éducatifs

Volet 1 : Création de contenu pédagogique et formation des athlètes, coaches, enseignants et personnel d'encadrements et d'appui

Volet 2 : Education et sensibilisation des jeunes par le sport

VI. Les Objectifs du Projet

Objectif Général

La consultation a pour objectif principal, à travers la détermination des axes prioritaires d'intervention, la formulation d'un projet d'une Académie nationale des sports assortie d'un plan d'action élaborée à la suite des concertations menées

avec les acteurs du sport et de la réunion de validation des conclusions de ces travaux, réunion prévue à Nouakchott.

Elle sera soumise au Gouvernement pour adoption et à nos partenaires techniques et financiers pour contribution technique et/ou financière.

Le projet vise à stimuler un changement de comportement favorable à l'égard de la pratique des APS et à enraciner la culture sportive chez les jeunes talents mauritaniens, garçons et filles afin de voir l'éclosion d'un nouveau type de sportif, qu'ils soient résidents dans les villes ou dans les campagnes.

1. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'étude permettra :

- d'identifier les contraintes, les potentialités, les avantages comparatifs, les domaines porteurs et les solutions afin de favoriser le développement de jeunes talents ;
- d'identifier les réformes à réaliser dans le court, moyen et long terme ;
- de clarifier les rôles des acteurs (Etat, PTF, secteur privé, société civile, populations) ;
- de définir un organigramme clair permettant un fonctionnement optimal de l'Académie ;
- de disposer d'une vision d'avenir et d'un plan d'actions prioritaires pour le développement des actions identifiées.
- de déterminer les étapes nécessaires à la mise en place et le fonctionnement de cette Académie.
- d'identifier toutes structures et infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de cette Académie avec des avant projets sommaires (APS) et des avant projets détaillés (ADP)

2. Les Axes Prioritaires

Les axes prioritaires suivants pourraient être retenus :

- la détection, le développement et le suivi des jeunes talents sportifs ;
- la relance de l'éducation physique et des sports à l'Ecole ;
- l'amélioration des méthodes d'entraînement ;
- la promotion du sport comme vecteur de santé publique et d'unité nationale ;
- Le renforcement des capacités des jeunes talents sportifs ;
- La formation des cadres et encadreurs techniques du sport ;

- La promotion de la citoyenneté active.

V. PROFIL DU CABINET ET DES EXPERTS A MOBILISER

En raison des délais très courts, qui ne devront pas être au-delà de six (6) mois, fixés pour la production de cette étude au moins quatre (3) consultants devront être mobilisés pour la conduite de ce programme.

La mission sera confiée à un Cabinet d'Études ayant une expérience avérée, dans l'élaboration des stratégies de développement en général et celles du Sport en particulier et pouvant mobiliser l'expertise nécessaire et tous les éléments pour la mise en place d'une académie nationale des sports.

Le cabinet doit définir une méthodologie de travail et mobiliser une équipe de trois experts avec une expérience minimale de 5 ans dans les domaines sollicités. Ils devront disposer de références académiques du niveau masters BAC+5.

L'équipe devra réunir les compétences suivantes :

- i. une expertise avérée dans le développement et la promotion de l'économie du sport ;
- ii. une expertise en génie civil et plus particulièrement dans les infrastructures sportives ;
- iii. des compétences et qualifications en économie de développement ;

Un consultant spécialiste des sports :

- Un diplôme de niveau Master (Junior) ou équivalent dans les domaines du sport
- Un minimum de 3 années d'expérience dans la conception et la mise en œuvre des politiques de sports, notamment en Mauritanie et à l'international ;
- Une maîtrise des problématiques du sport, particulièrement celle de la Mauritanie, mais avec une bonne expérience régionale ou internationale reconnue.

Un consultant spécialiste en Infrastructures Sportives :

- Un diplôme de niveau Master (Junior) Génie Civil ou en Architecture ;
- Un minimum de 3 années d'expérience dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques en particulier de sports, notamment en Mauritanie et à l'international ;

- Une expérience avérée dans le domaine de la construction des édifices sportifs.

Un consultant spécialiste ayant un Doctorat en Economie ou dans l'élaboration des stratégies :

- Chef de mission
- Un diplôme de niveau Doctorat (Sénior) ou équivalent dans les domaines de l'économie du sport ou dans
- Un minimum de 5 années d'expérience dans la conception et la mise en œuvre des politiques économiques en particulier de sports, notamment en Mauritanie et à l'international.

VI- LES LIVRABLES

- Un Rapport Provisoire (une feuille de route sur le cursus sportif et éducatif, un organigramme détaillé, un plan d'action opérationnel chiffré, un projet juridique de fonctionnement...) ;
- Un rapport Final (une feuille de route sur le cursus sportif et éducatif, un organigramme détaillé, un plan d'action opérationnel chiffré, un projet juridique de fonctionnement...) ;
- Toutes les études nécessaires pour la mise en place de cette Académie ;
- Un plan architectural évolutif de toutes les infrastructures (APS) ;

VII- LE BUDGET ET LA REMUNERATION

L'offre financière proposée par le cabinet d'études ou l'équipe de consultants devra comprendre toutes les dépenses afférentes à la réalisation de l'étude.

VIII-LE DOSSIER DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature adressés au Secrétaire Général du Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique sont à déposer auprès du Secrétariat Central à Nouakchott, Mauritanie, dans une enveloppe fermée.

Les dossiers de candidature seront composés de :

- Une lettre d'engagement ;
- Une proposition technique ;

- Une proposition financière ;
- Un planning de réalisation ;
- Un cv détaillé de chaque consultant.

Ix- MODALITÉS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires intéressés doivent soumettre leurs propositions techniques et financières au plus tard le 05/12/2024 à 12h30 heures au siège du MAJESSC, à Tevragh Zeina immeuble du gouvernement R+9 n° 02 sis à l'Ilot V Rue Mohamadou Kanaté- contacte 28587081., sous pli fermé avec la mention : “ ETUDES SUR LA MISE EN PLACE D'UNE ACADEMIE NATIONALE DES SPORTS EN MAURITANIE– NE PAS OUVRIR”.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : M. Mohamed Souleyman Lô, e-mail : mohamed.lo@majessc.gov, contacte 46 43 56 65

Fait à Nouakchott, le 25/11/2024

Signature et cachet